

Informations de base	
2014/2630(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la sécurité et la traite des êtres humains au Sinaï Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Égypte	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2014	Décision du Parlement	T7-0255/2014	Résumé
13/03/2014	Débat en plénière		
13/03/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2630(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0254/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0256/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0259/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0260/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0261/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0262/2014	11/03/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0255/2014	13/03/2014	Résumé

Résolution sur la sécurité et la traite des êtres humains au Sinaï

2014/2630(RSP) - 13/03/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 52 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur la sécurité et la traite des êtres humains au Sinaï.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement condamne les récents attentats terroristes perpétrés au Sinaï contre les forces de sécurité et des civils et exprime sa vive inquiétude face aux cas de traite d'êtres humains signalés dans la région. Il condamne avec la plus grande fermeté les mauvais traitements infligés par les trafiquants à leurs victimes constatant que le nombre de personnes enlevées dans le sud du Soudan se chiffre en milliers, que plus de 4.000 personnes sont décédées depuis le début 2008, et que l'on chiffre à quelque 1.000 personnes le nombre de réfugiés africains actuellement détenus en captivité.

Le Parlement souligne une nouvelle fois qu'il incombe **aux gouvernements égyptien et israélien** de lutter contre le phénomène de traite des êtres humains dans la région.

Constatant que gouvernement égyptien et que les forces de sécurité du pays semblaient incapables de gérer la crise sécuritaire au Sinaï, le Parlement appelle à des efforts renforcés dans ce domaine. Il souligne l'importance d'une **action régionale coordonnée** pour rétablir la sécurité et lutter contre la traite des êtres humains dans le Sinaï et demande une augmentation de l'aide internationale et un renforcement de la coopération dans ce domaine entre **l'Égypte, Israël, la Libye, l'Éthiopie, l'Érythrée et le Soudan**, ainsi qu'avec les organisations internationales concernées.

Les députés appellent **la VP/HR et la Commission** à :

- accorder une priorité absolue à cette question dans leur dialogue politique avec l'Égypte, Israël et le Soudan ;
- travailler activement avec le HCR pour mettre en place un groupe d'action regroupant les pays confrontés à différents titres à la chaîne de la traite, qu'il s'agisse des sources, du transit ou de la destination ;
- améliorer la sécurité et la situation des droits de l'homme des 3.000 érythréens qui arrivent dans la région tous les mois, selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Érythrée.

Le Parlement souligne une nouvelle fois que l'Union a proposé aux autorités concernées de renforcer et d'améliorer la qualité de l'aide et de la protection offertes aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui résident sur leur territoire ou transitent par celui-ci. Il se félicite à cet égard de la demande d'aide émanant du gouvernement soudanais.

Le Parlement souligne l'importance de protéger et d'aider **les rescapés du Sinaï** et demande que les agences des Nations unies et les organisations de défense des droits de l'homme aient accès à toutes les zones concernées par le trafic et la traite des êtres humains dans le Sinaï, sachant que des informations font état du refus des autorités égyptiennes d'autoriser la prise de contact du HCR avec des demandeurs d'asile et des migrants arrêtés dans le Sinaï.

Le Parlement rappelle par ailleurs la décision rendue le 16 septembre 2013 par la Cour suprême d'Israël d'abroger la disposition de la loi contre les infiltrations qui prévoyait, à titre préventif, une détention automatique et invite Israël à en faire autant avec **sa loi du 10 décembre 2013** qui autorise une détention illimitée des demandeurs d'asile. Il demande aux autorités des pays de destination de réserver aux demandeurs d'asile un traitement conforme au droit international des réfugiés et aux droits de l'homme.

Le Parlement rappelle par ailleurs que selon la dernière publication d'Europol, **plusieurs États membres de l'Union ont eu connaissance de chantages orchestrés, sur le territoire de l'Union**, au nom d'organisations criminelles bédouines du Sinaï et invite les ministres des affaires étrangères et de la justice de l'Union à prendre les mesures qui s'imposent.

Enfin, le Parlement rappelle que l'une des causes profondes des crises est **la marginalisation des Bédouins du Sinaï** et fait observer que toute solution éventuelle à la crise doit prévoir un programme de développement complet destiné à améliorer le statut et les conditions socio-économiques de la population bédouine locale, invitant la communauté internationale et l'Union à continuer de financer les projets animés par les ONG dans la région.